

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 25 mai 1866.)

Par office du 22 courant, le Gouvernement de Neuchâtel annonce au Conseil fédéral que le Grand Conseil de ce Canton a élu M. le professeur Edouard *Desor*, des Ponts, à Neuchâtel, en qualité de nouveau membre du Conseil des Etats suisse.

(Du 30 mai 1866.)

Le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral des postes à entrer en négociations avec le Gouvernement du Canton du *Valais*, au sujet de la création d'un bureau télégraphique fédéral à *Louèche-le-Bourg*, et à passer une convention aux conditions renfermées dans l'ordonnance du 6 août 1862.

Le Conseil fédéral a décidé que le service de poste local entre *Alpnacht* et *Sarnen* qui, jusqu'à présent n'a existé qu'en hiver, sera maintenu aussi en été.

M. Guillaume *Schneider*, de Bâle, secrétaire d'état-major fédéral, a obtenu la démission qu'il a demandée sous date du 16 courant.

Le Conseil fédéral a nommé :

Commis de poste et télégraphiste au Locle : M. Urs *Reinert*, de Oberdorf (Soleure), actuellement commis de poste à Bienne.

Buraliste postal et télégraphiste à Chêne-Thonex : M. Georges *Pogel*, d'Agiez et Chêne (Vaud), actuellement facteur à Chêne.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.05.1866
Date	
Data	
Seite	982-982
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 180

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.